

La gestion du commerce international

Administrer ou périr!

par Michael D. Henderson

C'est en 1977 que l'ancien premier ministre français Raymond Barre parla pour la première fois en public de la tendance qu'ont les pays développés à économie de marché de se diriger vers des échanges commerciaux "gérés". Bien que M. Barre n'ait pas élaboré plus avant son concept, il est généralement admis en Europe qu'il faisait alors allusion à la pratique de certains des États et des blocs les plus importants dans le domaine du commerce international qui consiste à négocier des accords bilatéraux et multilatéraux sur une base sectorielle. Bien qu'il faille admettre que la notion de commerce géré demeure quelque peu nébuleuse, il est possible de résumer ses composantes les plus saillantes de la façon suivante: il s'agit d'échanges commerciaux réglementés par des accords officieux négociés entre gouvernements. Ces "accords" prennent de nombreuses formes et vont des quotas officiels ou non aux restrictions volontaires d'exportation, en passant par des "ententes" sur le partage équitable des marchés et même des accords pour réduire la capacité de production. Ces accords sont officieux dans la mesure où ils ne lient pas les pays par des obligations légales. Dans plusieurs cas, la totalité des détails de ces accords ne sont même pas publiés parce qu'il ont tendance à être en contradiction avec le discours officiel sur le libre-échange et les dispositions actuelles du GATT.

Les gérants implicites dans ce concept sont les gouvernements nationaux qui assument la responsabilité, non seulement de représenter leurs industries nationales lors des négociations, mais aussi, si un accord est conclu, de s'assurer qu'il est respecté par les membres de leur secteur privé concerné. Finalement, le commerce géré est pour le moment un concept du "Premier Monde". C'est-à-dire qu'on a tendance à circonscrire son utilisation à la description des accords conclus entre les pays de l'OCDE qui n'implique pas de réajustements tarifaires.

Sans doute la façon la plus appropriée de définir le commerce "géré" est d'en donner quelques exemples spécifiques. En 1975, sous les auspices d'un sous-comité on a conclu un "gentleman's agreement" par lequel les

Michael Henderson est professeur de Sciences politiques à l'Université York de Toronto.